



FACILITATEUR DE BASKET

Conditions de participation au stage Toussaint arbitre

I- Conditions de participation

Les participants au stage de Toussaint pour devenir arbitre doivent être obligatoirement licenciés auprès de la Fédération Française de Basketball. Pour participer au stage Toussaint, il faut être âgé de 14 ans minimum (dans la saison sportive soit, au 1^{er} janvier 2020).

2- Modes de paiement :

Vous avez **3 modes de paiement** possibles :

- Par virement bancaire (**en une fois**) (*libellé NOM et Prénom du stagiaire + arbitre*)
- Par chèque bancaire (**en une fois**) à l'ordre du CD67 Basket-ball (*en mentionnant NOM et Prénom du stagiaire au dos*)
- Par carte bancaire (**en 1, 2 ou 3 fois**) : les mensualités seront automatiques et effectuées à date d'anniversaire du premier paiement.

Si vous payez par carte bancaire vous recevrez en même temps que la confirmation d'inscription un justificatif de paiement. Vous recevrez un mail de confirmation d'inscription et une fois le chèque réceptionné ou le virement établi un mail de validation de paiement vous sera envoyé.

3- Conditions d'annulation et de remboursement :

En cas d'annulation avant le stage, des frais administratifs seront appliqués pour un montant de 90,00€.

En cas d'annulation pendant le stage, les frais administratifs de 90,00€ seront majorés de frais d'annulation d'un montant de 30,00€, soit une retenue totale de 120,00€.

Pour tout remboursement, il vous sera demandé un justificatif médical ainsi qu'un RIB pour l'établissement d'un virement.